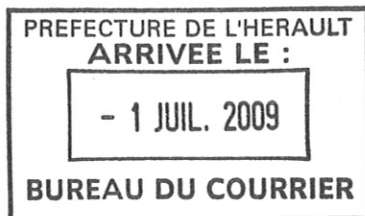




UVIGNAC

ore de conseillers
exercice : 29
nts : 27
nts : 29
de la convocation : 23 juin 2009



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 58

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER – EXTENSION DES COMPETENCES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A L'ENSEMBLE DE LA VALLEE DU LEZ – APPROBATION

porteur : Monsieur ALLOUCHE

Formément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'agglomération de Montpellier a notifié à la commune le 26 juin 2009, la délibération n°8473 du 29 septembre 2008 relative à l'extension des compétences relative à la réalisation de travaux d'aménagements hydrauliques en vue de la lutte contre les inondations dans toute la vallée du Lez.

Communauté d'Agglomération a entrepris d'importants travaux de protection contre les inondations sur la vallée du Lez, notamment la protection des quartiers des Marestelles et des Saladelles en 2007 et la restauration du chenal de la Lironde et du partiteur de débit du Lez qui l'alimente, entre 2007 et 2008. Le portement des digues du Lez et les travaux annexes du chenal de la Lironde sont également engagés.

délibérations n° 7160 du 21 juillet 2006 et n° 7639 du 16 mai 2007, le Conseil de Communauté a pris la décision de la création du Syndicat Mixte Lez-Mosson-Etangs palavasiens (Syble), structure nécessaire pour mener le programme d'action du SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et le PAPI, Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du bassin versant, qui a été signé le 7 juillet 2008.

PAPI propose une série d'actions à mettre en œuvre sur la période 2007-2013. Dans ce cadre, une gestion globale et cohérente des travaux d'aménagement hydraulique sur l'ensemble du cours d'eau du Lez est nécessaire.

et pourquoi la Communauté d'Agglomération demande l'extension de sa compétence, définie par la délibération n°5921 du 29 juin 2004, à l'ensemble de la vallée du Lez située sur son territoire. Il convient que le

Conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition de transfert de compétence exercée aujourd'hui par les communes concernées.

Sur la base de ces développements et des informations transmises par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, aux membres du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le transfert de la compétence « travaux d'aménagement hydraulique en faveur de la lutte contre les inondations dans la vallée du Lez »
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ALLOUCHE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

[Handwritten signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 JUIL. 2009
et publication
le 01 JUIL. 2009